

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES DE CERGY

www.cergy.fr



villedecergy

À Cergy, la petite enfance est l'une de nos priorités !



Jean-Paul JEANDON

Maire de Cergy
Président de l'agglomération
de Cergy-Pontoise



Keltoum ROCHDI

Adjointe au maire
déléguée à la petite enfance
et au handicap

Nous plaçons l'éducation comme enjeu majeur de notre politique. Nos équipes sont mobilisées au quotidien pour répondre au mieux à l'épanouissement et à l'éveil des jeunes enfants et faire évoluer les pratiques. Notre projet d'établissement, tant d'un point de vue social, économique que culturel reflète pleinement notre volontarisme.

L'accueil à la crèche est un vecteur essentiel pour lutter contre les inégalités. Le rôle de la petite enfance est essentiel pour faire évoluer les stéréotypes filles-garçons et favoriser l'égalité femmes-hommes. Nos référents santé et accueil inclusif nous permettent de toujours mieux accueillir chaque enfant selon ses besoins. L'offre petite enfance de la collectivité est riche, de qualité et plébiscitée, elle est bien répartie sur le territoire de la ville. Le fonctionnement des crèches municipales répond aux normes législatives et réglementaires en vigueur. Nous faisons le choix d'un personnel qualifié car nous confier vos enfants c'est nous confier ce que vous avez de plus précieux. Accompagner au mieux les familles pour les aider à concilier la vie familiale, la vie professionnelle et le temps libre fait partie de nos orientations municipales.

L'alimentation est aussi au cœur de nos actions pour permettre à l'enfant de grandir et s'épanouir ; nous restons vigilants sur la qualité, la diversité et l'animation de l'offre alimentaire.

Nos bâtiments et nos cours de crèches sont constamment réaménagés et améliorés pour que nos bouts choux soient accueillis dans de meilleures conditions.

Nous allons continuer de créer des places supplémentaires avec la création d'une nouvelle crèche prévue sur le quartier de l'Horloge et en soutenant des initiatives locales et des porteurs de projet.

Avec le Relais petite enfance, nous souhaitons que les assistantes maternelles employées par les parents ainsi que les parents-employeurs soient accompagnés davantage.

La mise en place du Point conseil petite enfance (PCPE), en

collaboration avec nos partenaires de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil Départemental, va permettre d'informer les parents et futurs parents des différents mode de garde existant sur le territoire et des aides auxquelles ils ont droit.

La commission consultative de la petite enfance permettra de consulter les parents sur l'organisation et la vie quotidienne des crèches, les orientations pédagogiques et les nouveaux projets. Elle offrira un lieu de réflexion et d'échanges entre les différents acteurs intervenant autour de l'enfant.

Ce n'est qu'à travers la réflexion collective et l'innovation que l'on progresse. Une dynamique de concertation des professionnels municipaux de la petite enfance, élus, administration et partenaires a abouti à la rédaction de ce projet d'établissement pour permettre le meilleur accueil possible du jeune enfant à Cergy. Il comporte trois parties : le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social et de développement durable. L'enfant et la famille sont placés au cœur du projet et l'ensemble des professionnels est mobilisé pour le faire vivre. Toujours évolutif, il est action et réflexion.

Vous nous confiez, chers parents, ce que vous avez de plus précieux : vos enfants.

Nous souhaitons, avec le maire et l'équipe municipale, que les valeurs de respect, d'équité, de créativité et de bienveillance se réalisent au quotidien dans nos crèches à Cergy.

Nous souhaitons aussi que le plus grand respect soit accordé à nos agents.

Enfin nous ne pouvons finir cet édito sans remercier nos partenaires institutionnels, la CAF du Val-d'Oise et le Conseil départemental, pour leur soutien sans faille ainsi que toute l'équipe des agents de la direction de la petite enfance qui œuvre chaque jour avec implication et passion. •

SOMMAIRE

• PROJET D'ACCUEIL

p. 4 à 6

Petite enfance à Cergy

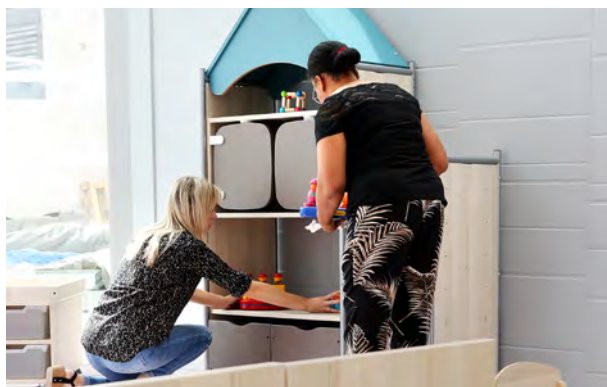
Types d'accueil proposés dans les crèches municipales

Accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Compétences des équipes d'accueil

Dispositions relatives aux assistants et assistantes maternels

Professionalisation et formation des agents de la petite enfance



• PROJET ÉDUCATIF

p. 7 à 9

L'enfant est accueilli...

- Premiers contacts avec la crèche
- Adaptation, un vrai moment d'échanges
- Bien accueillir : mission quotidienne des équipes
- Espaces adaptés

Les besoins de l'enfant sont respectés...

- Alimentation : équilibre et variété
- Sommeil : au rythme de l'enfant
- Hygiène et propreté : préoccupations et apprentissages
- Équipes attentives à la santé et à la sécurité

L'enfant s'éveille...

- Le jeu, une activité essentielle
- L'importance du langage
- L'art et la culture à la crèche
- Les événements festifs à la crèche et sorties



• PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

p. 10 à 11

Ville de Cergy : jeune et dynamique

Partenaires de la ville en matière de petite enfance

Place des familles et leur participation à la vie des crèches

Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle

Actions en faveur du développement durable

• CONCLUSION

• PROJET D'ACCUEIL

Petite enfance à Cergy

Sur le territoire de Cergy, différentes offres d'accueil à destination des enfants de 0-3 ans sont proposées aux familles : crèches municipales, privées et associatives, assistante ou assistant maternel et gardes d'enfants à domicile.

La ville de Cergy gère plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant : crèches municipales collectives et familiales dont la capacité d'accueil varie de 20 à 70 places. Le Relais petite enfance (RPE) municipal anime et contribue à la professionnalisation de l'offre d'accueil individuelle proposée par les assistantes maternelles agréées employées par les parents.

Près de 200 agents municipaux œuvrent au quotidien pour le bien-être, la sécurité et l'épanouissement des tout-petits, leur bon développement physique et affectif, selon le rythme propre à chacun et dans le respect de la vie en collectivité. La direction de la petite enfance et le RPE accompagnent les parents dans leur recherche de mode d'accueil. Les crèches municipales (collectives ou familiales) accueillent prioritairement les enfants cergyssois âgés de 10 semaines à 4 ans. Cet accueil est possible jusqu'à l'âge de 6 ans pour les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Les enfants sont accueillis soit au sein d'une structure collective municipale (crèche collective), soit au domicile d'un assistant ou d'une assistante maternel agréé, employé par la ville (crèche familiale).

Types d'accueil proposés dans les crèches municipales :

• L'accueil régulier collectif ou familial

— L'accueil collectif : l'enfant est accueilli au sein d'une crèche collective et encadré par une équipe

professionnelle qualifiée de la petite enfance.

— **L'accueil familial** : l'enfant est accueilli au domicile d'un assistant ou d'une assistante maternel agréé employé par la ville de Cergy et accompagné par l'équipe encadrante de la crèche familiale. Un temps de jardin d'éveil est proposé aux enfants dans les locaux de cette dernière.

• **L'accueil occasionnel** : c'est un accueil de courte durée. Son rôle est de permettre la socialisation de l'enfant tout en permettant aux parents de pouvoir disposer de temps libre. Il est fonction des créneaux horaires disponibles dans les établissements.

• **L'accueil d'urgence** : c'est un accueil exceptionnel, limité dans le temps, pour faire face aux situations d'urgence (drame familial, placement de l'enfant au titre de la protection de l'enfance...). L'inscription des familles en liste d'attente se fait en mairie. Cette liste d'attente est commune à l'ensemble des crèches municipales.

Accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

La ville de Cergy concourt à l'inclusion sociale des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Les parents et/ou enfants en situation de handicap sont prioritaires pour avoir une place en crèche, à condition que la forme du handicap de l'enfant soit compatible avec l'accueil en collectivité. Les crèches municipales, qui ne sont pas des établissements de soin ou de rééducation mais des lieux d'éveil et de socialisation, interviennent souvent en complément des prises en charge mises en place par les structures médico-sociales ou dans le cadre des dispositifs scolaires.

Pour chaque enfant présentant un handicap et/ou

une maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les parents, le médecin de la famille et le médecin rattaché à l'établissement afin de sécuriser au maximum les conditions d'accueil. Une pédagogie particulière et un temps d'accueil sont adaptés à chaque situation. Des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge afin de suivre l'adaptation et l'évolution de l'enfant dans son environnement quotidien.

En application de la législation en vigueur en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap, toutes les crèches de la ville peuvent les accueillir même si la crèche collective la Courte échelle du Haut de Gency est depuis 1994 plus particulièrement spécialisée dans ce type d'accueil. L'accueil des enfants présentant un handicap se fait aux côtés des enfants valides. Les référents santé et accueil inclusif ainsi que les psychomotriciens, psychologues et orthophonistes viennent en aide aux équipes et sont un relais précieux dans le soutien et le conseil aux parents. Les professionnels municipaux sont sensibilisés et formés sur les problématiques d'accueil liées à la différence et les prises en charge spécifiques. Par ailleurs, la ville de Cergy soutient financièrement l'association cergyssoise « AVERTI » qui accueille au sein de son jardin éducatif « Les Galopins » des enfants valides et infirmes moteurs cérébraux, âgés de 16 mois à 6 ans. Ce soutien témoigne aussi de l'engagement de la ville en faveur du handicap. •

Compétences des équipes d'accueil

Des équipes de professionnels et de professionnelles pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien dans les crèches pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants. Voici leurs missions :

• Directrice et directeur d'établissement,

puéricultrice et puériculteur, infirmière et infirmier, éducatrice et éducateur de jeunes enfants diplômés d'État.

— Diriger la crèche municipale.

— Garantir la sécurité et le bien-être des enfants et développer un accompagnement et une relation de qualité avec les familles.

— Manager une équipe pluridisciplinaire autour d'un projet d'établissement.

— Participer à la vie de la direction de la petite enfance et à la recherche de l'amélioration et de l'optimisation des services rendus.

• Infirmière et infirmier diplômés d'État

— Assurer l'accueil des enfants et de leurs familles.

— Veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins.

— Participer à la mise en place des protocoles d'urgence et de prévention.

— Collaborer à une dynamique de travail de l'équipe autour du projet d'établissement.

• Éducatrice et éducateur de jeunes enfants diplômés d'État

— Assurer l'accueil des enfants et de leurs familles. — Accompagner les enfants dans leur développement psychomoteur et affectif en proposant des activités éducatives adaptées à leur âge et à leurs besoins.

— Coordonner l'action éducative de la structure.

— Collaborer à une dynamique de travail de l'équipe autour du projet d'établissement.

• Auxiliaire de puériculture diplômé d'État

— Assurer l'accueil de qualité pour les enfants et leur

famille.

— Prodiguer des soins quotidiens d'hygiène à l'enfant et créer un climat de confiance et de sécurité autour de lui.

— Mettre en place des activités d'éveil.

— Appliquer les différents protocoles d'hygiène et de sécurité et participer aux tâches d'entretien des lieux de vie réservés aux enfants.

• Agente et agent petit enfance (CAP

accompagnement éducatif petite enfance, bac accompagnement et soins et services à la personne...)

— Entretien et nettoyage des locaux et le matériel et assurer la préparation des repas.

— Aider à l'accueil et à la surveillance des enfants et prendre en charge les soins prodigués aux enfants (aide aux repas, soins d'hygiène...).

— Participer à l'éveil des enfants, à la vie de la crèche et au travail d'équipe.

• Agente et agent d'entretien et de restauration

— Entretien et nettoyage des locaux et le matériel et assurer la préparation des repas.

— Assurer l'entretien du linge.

• Médecin de crèche

— Donner son avis sur les admissions. Assurer les admissions des enfants de moins de 4 mois et des enfants présentant un handicap, une maladie chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement et de participer à la mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

— Assurer un suivi médical préventif des enfants.

• Référente et référent santé et accueil inclusif

— Informer et conseiller les directions et les équipes en matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

— Définir, en collaboration avec le médecin de crèche, les protocoles d'action dans les situations d'urgence et veiller à l'application des mesures d'hygiène générale, particulière et préventive.

• Psychologue

— Soutenir les professionnels dans leur réflexion sur les pratiques professionnelles.

— Repérer les enfants en difficulté ou présentant des troubles du comportement et proposer des dispositifs d'aide.

— Rencontrer les familles afin de les conseiller ou les orienter si besoin.

• Psychomotricienne et psychomotricien

— Proposer des activités d'éveil psychomoteur aux enfants des crèches.

— Prévenir et dépister les troubles psychomoteurs et aider à l'inclusion des enfants en situation de handicap (actions de rééducation et de stimulation sensorielle et corporelle, soutien aux équipes).

• Orthophoniste

— Accompagner les équipes dans la mise en place d'actions favorisant le développement du langage.

— Prévenir et dépister les troubles de la parole et du langage.

• Diététicienne et diététicien

— Proposer des menus-types pour les repas du midi et les goûters afin d'offrir aux enfants accueillis en crèche une alimentation saine, variée, équilibrée, dans le respect des normes d'hygiène alimentaire.

• Intervenante et intervenant

— Organiser et animer des ateliers d'éveil et d'expression artistique de différentes formes (théâtrale, musicale, visuelle...).

• Assistante et assistant maternels agréés

— Assurer l'accueil à son domicile de l'enfant et de sa famille.

— Aménager des espaces conviviaux et sécurisés.

— Organiser la vie quotidienne de l'enfant (soins d'hygiène, repas, sommeil, activités d'éveil, sorties, promenades...) et les accompagner aux jardins d'éveil.

— Assurer un lien entre les familles et l'équipe encadrante de la crèche familiale. •

Les dispositions relatives aux assistants et assistantes maternels

Les assistants et assistantes maternels des crèches familiales sont agréés par le Conseil départemental et suivent une formation préalable obligatoire nécessaire à l'exercice de leur métier. Le contenu de la formation obligatoire porte sur la sécurité psycho-affective de l'enfant, les gestes de premiers secours, les droits et devoirs de la profession, les dispositifs d'accueil du jeune enfant et le cadre juridique, sociologique et

institutionnel de l'enfant.

Au quotidien, l'équipe encadrante de la crèche familiale (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants) soutient et conseille les assistants maternels dans leurs missions. Les visites à domicile se font régulièrement et de façon inopinée. Elles permettent aux encadrants de veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité et d'effectuer un suivi de l'accueil des enfants en observant les différents moments de la journée (repas, sieste, temps d'éveil, goûter, départ de l'enfant...). Une attention particulière est portée

à la prévention des risques d'accident. Ce sont donc à la fois des visites d'encadrement et d'accompagnement professionnel.

En complément, les médecins, les psychologues et les psychomotriciens interviennent régulièrement auprès des assistants et assistantes maternels (lors des rencontres individuelles ou par petit groupe).

Un soutien est également assuré de façon informelle lorsque les assistants et assistantes maternels participent aux jardins d'éveil dans les locaux des crèches familiales ou lorsqu'elles se rendent à la crèche pour des raisons administratives (congés, feuilles de présence...) ou matérielles (fourniture de couches, de matériel...).

Chaque visite à domicile est suivie d'un compte rendu : une partie concernant le développement des enfants

confiés et leur évolution dans leur lieu d'accueil et une autre partie concernant les pratiques professionnelles. Les assistants et assistantes maternels bénéficient de dispositifs de formation continue au même titre que les agents des crèches collectives.

Par ailleurs, le Relais petite enfance accompagne les assistants et assistantes maternels des particuliers employeurs de Cergy afin d'enrichir leurs pratiques professionnelles par des temps de rencontres et de formation.

Professionalisation et formation des agents de la petite enfance

La ville de Cergy, dans le cadre de son plan de formation, propose à tous les agents intervenant dans les crèches collectives et familiales, des formations régulières nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Ces formations portent sur des thématiques variées (maladies courantes, gestes de secours, développement psycho affectif et moteur...) Et permettent une mise à jour des compétences, animées par les médecins, psychologues, psychomotriciens ou orthophonistes, soit par le biais d'organismes extérieurs. Des réunions sont organisées au sein de chaque équipe, ainsi qu'entre pairs, pour que les professionnels puissent se concerter, communiquer, harmoniser les pratiques professionnelles et élaborer les projets pédagogiques. Dans chaque structure, un psychologue intervient afin de proposer aux équipes des temps d'échanges et d'analyse de pratiques professionnelles.

De plus, une fois par an, une journée pédagogique réunit l'ensemble des professionnels municipaux de la petite enfance autour de conférences thématiques et d'échanges sur les pratiques professionnelles. •



• PROJET ÉDUCATIF

L'enfant est accueilli...

L'accueil est un moment privilégié entre l'équipe de la crèche, la famille et l'enfant. Il permet d'établir une relation de confiance et aide l'enfant à vivre au mieux la séparation afin de l'amener à la vie en collectivité.

• Premiers contacts avec la crèche

Le premier contact avec l'enfant a lieu dans les locaux de la crèche lors de l'entretien de la famille avec la personne responsable de la crèche et son adjointe ou adjoint.). Il permet d'informer les parents sur le fonctionnement de la structure, de présenter l'équipe et les modalités d'accueil. Le règlement de fonctionnement est commenté aux parents. Ce temps de dialogue permet de collecter les premières informations sur l'enfant et ses habitudes de vie et de planifier son adaptation à la crèche.

• L'adaptation, un vrai moment d'échanges

Cette période indispensable est destinée à donner à la famille le temps et le soutien nécessaires pour effectuer le travail psychique essentiel à la séparation. C'est un temps de familiarisation avec le nouveau lieu d'accueil de l'enfant. La durée d'adaptation peut varier d'une à deux semaines en fonction de la capacité de l'enfant à se séparer et de la disponibilité des parents. Elle est progressive et amène l'enfant à découvrir tous les moments clés de la journée : accueil, repas, siestes, éveil, change, retrouvailles.

Dans les premiers temps, l'enfant est accueilli par la personne référente ou l'interlocuteur privilégié de la famille. Progressivement, l'enfant pourra se tourner vers chaque membre de l'équipe. Si l'enfant possède un objet auquel il est particulièrement attaché, qui le rassure et qui fait le lien entre la maison et le lieu d'accueil, les professionnels veillent à ce qu'il puisse en disposer à tout moment. Ensemble, parents et équipe de la crèche construisent une



alliance éducative permettant à l'enfant de s'épanouir progressivement dans son nouveau lieu de vie.

• Bien accueillir : mission quotidienne des équipes

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille. L'accueil du matin est essentiel pour recueillir les transmissions des parents et établir un dialogue, tout en respectant la confidentialité. Les parents donnent des informations sur le déroulement du week-end, de la soirée, du lever ainsi que tous les renseignements pouvant avoir un impact sur la journée de l'enfant. Lors des retrouvailles du soir, l'équipe transmet aux parents les points importants de la journée, survenus en leur absence. Ainsi s'établit la continuité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

• Espaces adaptés

Les locaux de la crèche sont fonctionnels et respectent les normes de sécurité en vigueur.

Ils comportent différents espaces :

— Lieux de vie réservés aux enfants (salles de jeux, salles de repos, salle de bains, jardins...)

— Locaux techniques dédiés à l'intendance (cuisine, buanderie, réserves...)

Ces espaces sont aménagés avec du mobilier adapté aux enfants et des couleurs accueillantes. L'entretien est assuré par certains membres de l'équipe, dans le respect des normes d'hygiène. Les protocoles HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) sont rigoureusement appliqués. •

Les besoins de l'enfant sont respectés...

• Alimentation : équilibre et variété

L'alimentation satisfait un besoin fondamental de l'enfant ; elle favorise l'éveil des sens, la convivialité et la découverte de différentes saveurs.

Les menus proposés aux enfants sont variés, équilibrés et adaptés à leur âge. Ils sont élaborés selon les préconisations de diététiciens et correspondent au cadre fixé par le Groupe d'Étude des Marchés en Restauration Collective et Nutrition (GEMRCM) et la Commission communale des menus composée de la coordinatrice du pôle technique et administratif, d'agents d'entretien et de restauration, des responsables de crèches. Les repas sont préparés dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur. Les menus sont communiqués aux parents.

Lors des repas, les enfants sont accompagnés dans leur quête d'autonomie : ils découvrent les aliments avec leurs mains, puis sont incités à manger seuls à la cuillère, l'adulte reste toujours disponible pour les aider à manger. Les professionnels veillent à ce que ce temps de repas soit source de plaisir, de détente et d'échanges. Ils font découvrir différents plats aux enfants, mais en aucun cas ils ne les contraignent à manger. C'est un moment où sont abordées certaines règles de vie en collectivité (se laver les mains, attendre son tour, manger dans le calme...).

En cas d'alimentation essentiellement lactée, les biberons sont donnés à la demande et préparés sur place. La poursuite de l'allaitement maternel est facilitée. Les mamans qui le souhaitent peuvent soit allaiter à la crèche, soit apporter des biberons de lait maternel en respectant les normes d'hygiène et de transport (contenant réfrigéré). Le contrat pour la poursuite de l'allaitement est alors conclu entre les parents et le (la) responsable de la crèche.

Dans la mesure où cela est compatible avec les impératifs de la vie en collectivité et le respect du principe de laïcité, les habitudes culturelles et familiales sont prises en compte.

En cas d'allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi de manière concertée avec les parents, le (la) responsable, le médecin de la crèche et le médecin de l'enfant. Afin de sécuriser les conditions d'accueil et d'éviter tout risque médical, les parents fournissent alors à la crèche les repas de l'enfant.

• Sommeil : au rythme de l'enfant

Le sommeil est un besoin fondamental pour l'enfant. Il est constructif, aide à grandir, à mémoriser les apprentissages et à développer le cerveau. Les professionnels respectent les besoins et les rythmes de sommeil de l'enfant, différents selon les âges. Chaque enfant a un espace de sommeil dédié (lit, couchette). Ses rituels d'endormissement transmis par la famille sont respectés (doudou, tétines, bercement) afin de lui apporter une sécurité affective. Les professionnels surveillent les enfants pendant leur sommeil. Les enfants ne désirant pas dormir sont invités à se reposer dans le calme. Les professionnels assurent des conditions favorisant la bonne qualité du sommeil, en respectant l'endormissement et le réveil naturel.

• Hygiène et propreté : préoccupations et apprentissages

L'application des règles d'hygiène est une préoccupation constante des équipes (lavage des mains, désinfection des locaux et du matériel, nettoyage du linge...). Les professionnels effectuent tous les soins d'hygiène quotidiens nécessaires au bien-être de l'enfant dans la collectivité (change, lavage des mains et du visage, mouchage...). Les gestes sont expliqués à l'enfant, qui est progressivement incité avec douceur et bienveillance à

participer, afin de favoriser son autonomie. La crèche ne se substitue pas aux parents pour donner les bains quotidiens, nettoyer les oreilles, couper les ongles et les cheveux. Le change est un moment de relations et d'échanges privilégié entre l'enfant et l'adulte. L'individualité et l'intimité de chaque enfant sont respectées.

L'acquisition de la propreté est une étape importante pour l'enfant. Il est le seul à pouvoir décider de ce moment lorsqu'il aura atteint une certaine maturité physique, psychique et affective. Les professionnels accompagnent l'enfant dans cette étape, en lien avec la famille dans un souci de continuité entre la maison et la crèche. Le rythme de l'enfant est respecté et les oublis éventuels sont dédramatisés.

• Équipes attentives à la santé et à la sécurité

La crèche accueille des enfants qui n'ont pas de contre-indication médicale à la vie en collectivité. Les médecins, les référents santé et accueil inclusif, les psychologues, les psychomotriciens et les orthophonistes intervenant à la crèche assurent le suivi préventif des enfants, veillent à l'application des mesures d'hygiène générale et d'urgence. Ils accompagnent les équipes dans leur réflexion sur le développement et la prise en charge de chaque enfant et conseillent les familles qui le désirent. Pour faire face aux situations d'urgence (chutes, accidents...) des protocoles d'actions, mis à disposition du personnel, sont appliqués. Une puéricultrice ou une infirmière de la ville est toujours joignable aux heures d'ouverture des établissements, pour accompagner les équipes et les assistants maternels dans la prise de décision appropriée. Si l'enfant présente une pathologie particulière, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé par les responsables et médecins de crèche, en collaboration avec les parents et le médecin de l'enfant. •

L'enfant s'éveille...

• Le jeu : une activité essentielle

Tous les gestes quotidiens sont une source de découvertes pour l'enfant. L'éveil se fait tout au long de sa journée, par le jeu et les interactions avec les adultes et les autres enfants.

À la crèche, chez l'assistant ou l'assistante maternels l'enfant joue : c'est sa principale activité. Le jeu développe le langage, la sociabilité, la créativité et l'intelligence de l'enfant. À travers le jeu, les enfants apprennent à vivre ensemble, à se découvrir, à se respecter, à s'entraider. Les crèches et les assistantes et assistants maternels municipales offrent aux enfants des jeux et des espaces sécurisés et adaptés à leur âge.

La journée est rythmée par :

- les jeux moteurs (toboggan, camions porteurs, jeux à tirer, trampoline...). proposées par l'équipe psychomotricienne intervenant dans les crèches.
- les ateliers d'imitation (dînette, animaux, voitures, jeux de construction...)
- les ateliers de manipulation (pâte à modeler, transvasement...)
- les ateliers de construction - déconstruction (lego,)
- les ateliers de motricité fine (dessin, peinture, puzzle...)
- les ateliers favorisant le développement du langage (chansons, livres...)
- les moments de repos et de rêverie...

Afin de mieux répondre aux besoins des enfants, les jouets sont mis à leur disposition. Différents pôles de jeux et ateliers sont proposés chaque jour. Les enfants peuvent ainsi circuler librement pour enrichir leurs expériences. Cette liberté dans le jeu permet à l'enfant de cheminer vers son autonomie, de construire sa confiance en lui et de développer ses capacités en fonction de ses besoins de ses intérêts du moment.

Les enfants âgés de plus de 18 mois accueillis au domicile des assistantes et assistants maternels se rendent une fois par semaine dans les locaux de la crèche familiale pour participer aux jardins d'éveil animés par les professionnels de la crèche. Le jardin d'éveil est un espace de transition entre l'accueil familial et l'accueil collectif. L'enfant côtoie un groupe d'enfants plus élargi où il va devoir trouver sa place et intégrer petit à petit les règles de vie en collectivité. Toutes les crèches ont accès à un espace extérieur dédié. Les activités en lien avec la nature sont favorisées par les équipes.

Afin de favoriser l'égalité fille-garçon, chaque enfant est valorisé en dehors de tout stéréotype. Les jeux, jouets et livres sont présentés indifféremment aux enfants en fonction de leur envie, sans caractérisation genrée.

• L'importance du langage

Le développement du langage est primordial pour que l'enfant soit pleinement épanoui. Les professionnels mettent tout en œuvre pour offrir à l'enfant un environnement optimal, afin de l'accompagner au mieux dans sa capacité à communiquer.

Les activités quotidiennes à la crèche et chez les assistantes et assistants maternels sont pensées pour favoriser les interactions et ainsi développer le langage du tout-petit (ateliers de verbalisation, projets autour du livre, chansons...). Une intervenante orthophoniste accompagne les équipes dans la mise en place d'actions favorisant le développement du langage ainsi que dans la prévention et le dépistage des troubles de la parole.

• L'art et la culture à la crèche

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. C'est pourquoi les crèches intègrent dans leurs pratiques l'accès à l'art et à la culture sous différentes formes :



intervenants artistiques (éveil corporel, musical), spectacles à destination des tout-petits, partenariat avec les médiathèques...

• Les événements festifs à la crèche et les sorties

Les événements festifs sont organisés tout au long de l'année (carnaval, fête de fin d'année...). Les parents sont associés à la préparation et au déroulement des fêtes. Ces fêtes sont l'occasion de rencontres entre parents, professionnels et enfants. Les enfants peuvent être amenés à participer à des sorties à pieds à l'extérieur de la crèche : dans les parcs de la ville, à la médiathèque, à la ludothèque, aux aires de jeux, aux spectacles... Toutes ces sorties sont encadrées selon les normes en vigueur et les parents sont informés en amont de leur organisation. •

• PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La ville de Cergy : jeune et dynamique

Cergy est une ville située à 30 km au nord-ouest de Paris qui compte aujourd'hui près de 68000 habitants. Bâtie sur un site exceptionnel autour de la boucle de l'Oise, née de la rencontre entre un village vieux de plusieurs siècles et l'extraordinaire aventure des villes nouvelles, elle incarne aujourd'hui un projet urbain et social novateur. C'est la ville-centre de l'agglomération de Cergy-Pontoise, considérée aujourd'hui comme un pôle économique de premier plan de l'Ouest Francilien. C'est aussi la capitale administrative du département du Val d'Oise. La ville est bien dotée en différents équipements (crèches, écoles, médiathèques, cinémas, gymnases...). Au fil des quartiers, l'harmonie de Cergy ressort de l'alliance réussie entre un urbanisme novateur et une architecture de qualité. Aux côtés du quartier historique des Bords d'Oise, sept quartiers modernes témoignent du dynamisme architectural et de la qualité d'aménagement de la ville : l'Orée du Bois, le Grand Centre et les Coteaux, conçus dans les années 70, les quartiers Axe Majeur et Horloge érigés dans les années 80 et les quartiers des Hauts-de-Cergy et des Trois Bois, dont la construction a débuté dans les années 90. La population de la ville est jeune (la moitié de la population a moins de 30 ans), multiculturelle et dynamique. De nombreuses associations œuvrent à l'échange entre les cultures et à l'engagement citoyen en s'appuyant sur des dispositifs originaux de démocratie locale et d'animation dans les quartiers. La politique de la petite enfance contribue au développement de la ville et de ses quartiers en proposant aux parents de jeunes enfants une offre de lieux d'accueil riche et dynamique.

Les partenaires de la ville

La ville de Cergy mobilise des moyens humains et financiers conséquents pour faire fonctionner ses crèches

municipales, avec le soutien incontournable de l'Etat et du département.

La Caisse nationale d'allocations familiales et la CAF du Val d'Oise apportent les financements à la ville, aussi bien en fonctionnement de l'offre existante qu'en investissement dans le portage financier de nouveaux projets et la modernisation des services et des équipements.

Le Conseil départemental du Val-d'Oise au titre de sa compétence obligatoire de protection maternelle et infantile (PMI) et d'aide sociale à l'enfance (ASE) agréé les structures municipales, contrôle l'application des normes de la petite enfance, émet des avis médicaux, conseille la ville en matière de protection de l'enfance. Il participe également au financement de nouveaux projets et d'actions d'inclusion pour les enfants en situation de handicap. Les professionnels municipaux de la petite enfance travaillent avec de nombreuses associations locales (Clé pour l'autisme, association à vocation d'éducation et de réadaptation thérapeutiques des enfants infirmes moteurs cérébraux...), les partenaires de l'Éducation Nationale, du CAMPS, du CMPP, les établissements pour personnes âgées, les services et équipements municipaux (médiathèques, ludothèque, ALSH), sur différents projets autour du jeune enfant.

Place des familles et leur participation à la vie des crèches

Pour accompagner les parents et futurs parents dans leurs démarches de recherche de modes d'accueil, la direction de la petite enfance et le Relais petite enfance renseignent les familles lors de permanences téléphoniques ou de rendez-vous physiques. Le Point Conseil petite enfance réunit les parents et futurs parents cergyssois afin de les informer sur leurs droits et de leur présenter les différents modes d'accueils existants sur la commune. Ce Point Conseil est animé par des professionnels de la direction de

la petite enfance, de la Caisse d'Allocations familiales et du Conseil départemental.

Pour les parents qui confient leur enfant, la crèche est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de partage. Les professionnels de la petite enfance, attentifs à ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, construisent avec chaque parent au fil du temps une relation qui induit un rôle d'accompagnement à la fonction parentale. La communication entre professionnels et parents se construit autour de l'enfant dans un climat cordial et de confiance.

La présence et la participation des parents sont toujours souhaitées lors des fêtes organisées par la crèche ou lors des sorties.

Des réunions collectives d'information ou thématiques sont régulièrement proposées aux familles. En général, elles ont lieu en soirée. Ce sont des moments d'échanges constructifs, des temps de réflexion et de partage d'expérience importants.

Dans les crèches, des espaces d'affichage sont dédiés aux parents pour les informer sur l'actualité de la structure ou de la direction de la petite enfance, mais aussi sur l'actualité sanitaire et sociale et les grandes campagnes de prévention nationales. Pour répondre aux besoins spécifiques des familles, les entretiens avec le médecin ou le psychologue peuvent être organisés à la demande des parents. Dans le souci de favoriser l'expression des parents et de développer la communication entre différents intervenants autour de l'enfant et dans le cadre de sa démarche de démocratie participative, la ville de Cergy a mis en place la Commission consultative de la petite enfance. Cette commission est composée d'élus, de parents, de professionnels de la petite enfance et de partenaires de la ville. Elle a un rôle consultatif sur l'organisation et la vie quotidienne des établissements, les activités proposées aux enfants, les orientations éducatives et pédagogiques, sur les projets de travaux, d'équipement, sur les nouveaux projets, sur l'évolution de l'offre et des services. •

Actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle

Conformément à la réglementation en vigueur, la ville de Cergy réserve 5 % des places en crèches municipales aux enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales (RSA, allocation de soutien familial, allocation de solidarité spécifique...). Elle accompagne ainsi les parcours d'insertion sociale et professionnelle permettant aux bénéficiaires de trouver un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées. La Caisse d'allocations familiales soutient l'engagement de la ville pour faciliter l'insertion des parents dans la vie active.

L'attribution de ces places réservées se décide en étroite collaboration avec les services sociaux de la ville qui centralisent une liste de demandeurs, en collaboration avec les travailleurs sociaux de la CAF et du Conseil départemental. Les services municipaux travaillent en lien avec les structures d'insertion (le service social départemental, les structures référentes du PLIE – Plan Local Insertion Emploi : Alice, du Côté des Femmes, Mission Locale) pour juger de l'opportunité des attributions et organiser un accompagnement et un suivi adaptés aux situations des familles. Les bilans de ce dispositif se font régulièrement avec les acteurs concernés.

Dans le cadre de l'accompagnement de jeunes dans leur scolarité et d'adultes en reconversion, les crèches municipales accueillent des stagiaires en observation, en réorientation ou inscrits dans un parcours qualifiant auprès d'organismes de certification et d'écoles de formation aux métiers de la petite enfance. Les professionnels municipaux les accompagnent dans la construction de leur projet professionnel et les aident à acquérir des techniques et des savoirs de base pour travailler auprès des enfants. La ville recrute également, pour des périodes plus longues, des apprentis qui préparent les diplômes d'auxiliaires de puériculture et les CAP (certificats d'aptitude professionnelle) accompagnant éducatif petite enfance.

Les professionnels agréés et formés à la fonction de maîtres d'apprentissage accompagnent efficacement les projets de formation en alternance. La ville de Cergy participe ainsi à l'intégration future de ces apprentis dans le monde du travail. Un accompagnement spécifique est mis en place pour les parents mineurs. Pour permettre à ces parents de ne pas rompre leur parcours scolaire ou professionnel, leurs bébés sont considérés comme prioritaires pour les admissions en crèche.

Les actions en faveur du développement durable

« *Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures* ». C'est dans cette optique que la ville de Cergy s'engage dans la transition écologique et énergétique au travers de 6 principaux axes d'intervention : mobilité, alimentation, lutte contre la pollution et les déchets, communication et sensibilisation de la population, rénovation énergétique et préservation de la biodiversité.

• Lutte contre la pollution et les déchets

La ville de Cergy s'engage dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens avec l'adoption de la charte « territoire sans perturbateurs endocriniens ». Cela implique des achats de produits d'entretien et de soin sans perturbateurs endocriniens.

La ville fait également le choix de travailler avec des fournisseurs sensibles au développement durable et à l'environnement. Le mobilier des crèches renouvelé est fabriqué avec du bois issu de forêt éco-gérées et des matières totalement ou très largement recyclables. Les couches utilisées dans les crèches sont fabriquées en France et certifiées OEKO-TEX, c'est-à-dire que le fournisseur respecte des exigences strictes, au-delà de la réglementation afin de protéger la peau sensible des tout-petits.

En matière de restauration, le fournisseur choisi privilégie les circuits courts, des producteurs locaux et de nombreux produits issus de l'agriculture biologique.

Les commandes repas sont réajustées au plus près en fonction des présences effectives des enfants afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Pour ne pas être perdus, les fruits non consommés par les enfants sont passés en centrifugeuses afin de faire des jus. Le tri sélectif au sein des crèches participe au recyclage.

Les équipes sont créatives et recyclent divers matériaux pour les utiliser lors des ateliers d'éveil des enfants. Ces matériaux et objets en carton, plastique, inox, tissu permettent aux enfants de nombreuses découvertes sensorielles.

• Réduction des consommations énergétiques et de papier

La direction de la petite enfance est engagée dans la réduction de ses consommations en énergie, papier. Les dossiers papiers sont réduits au strict minimum et toutes les procédures qui peuvent être dématérialisées le sont.

CONCLUSION

Ce projet d'établissement est le fruit d'une réflexion et d'un travail collaboratif entre professionnels municipaux de la petite enfance, élus et élus, administration et partenaires. Il guide les équipes dans leurs pratiques. Ce projet sert de base à chaque équipe de crèche pour développer sa démarche pédagogique propre, évolutive en fonction du contexte et des besoins spécifiques des enfants et des familles accueillis. Il s'appuie sur les grands principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (consultable dans les crèches ou sur le site de la ville www.cergy.fr/creches). Le projet d'établissement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023. •

LES CRÈCHES MUNICIPALES DE CERGY

- 1 Crèche collective des Merveilles**
(7 h - 19 h) — 60 places
8 bis place du Nautilus
01 61 03 25 76
- 2 Crèche collective de la Lune enchantée**
(7 h 30 - 18 h 30) — 35 places
42, boulevard de l'Évasion
01 34 46 58 51
- 3 Crèche collective du Bontemps**
(7 h 30 - 18 h 30) — 20 places
10, passage de l'Aurore
01 30 31 20 20
- 4 Crèche familiale Arc-en-ciel**
(7 h - 19 h) — (site Hauts-de-Cergy)
73, avenue de l'Orangerie
01 34 32 04 00
- 5 Crèche collective du Hazay**
(8 h - 18 h) — 20 places
75, avenue de l'Orangerie
01 71 66 71 78
- 6 Crèche collective des Petits mouflots**
(7 h 30 - 18 h 30) — 20 places
4, rue de la Parabole
01 34 43 14 31
- 7 Crèche collective du Chat perché**
(7 h 30 - 18 h 30) — 20 places
6, passage de la Marelle
01 30 32 40 49
- 8 Crèche collective de la Petite ourse**
(7 h 30 - 18 h 30) — 30 places
69, boulevard de l'Oise
01 71 66 71 68
- 9 RPE (Relais petite enfance)**
13, rue de l'Abondance
01 34 33 45 66



- 10 Crèche familiale Arc-en-ciel**
(7 h - 19 h) — (site Axe Majeur Horloge)
13, rue de l'Abondance
01 34 33 43 61
- 11 Crèche collective de la Courte échelle du Haut de Gency**
(7 h 30 - 18 h 30) — 40 places
9, place du Haut de Gency
01 71 66 71 63
- 12 Crèche collective de la Croix-petit**
(7 h - 19 h) — 60 places
9, rue de la Pierre Miclare
01 34 33 77 99

- 13 Crèche collective des 3 Fontaines**
(7 h 30 - 18 h 30) — 60 places
Terrasse du centre commercial des 3 Fontaines
01 34 33 45 85
- 14 Crèche collective Étoile filante**
(7 h - 19 h) — 70 places
24, avenue Bernard Hirsch
01 30 30 03 46

- 15 Crèche familiale Arc-en-ciel**
(7 h - 19 h) — (site Préfecture)
Parvis de la Préfecture
01 30 32 79 16
- 16 Crèche collective des Touleuses**
(8 h - 18 h) — 20 places
8, chemin des Touleuses
01 30 31 29 76



www.cergy.fr

villedecergy

